



Tribune des Jeunes Centristes

« L'Éducation en France au XXIème siècle, le besoin d'une vraie réforme »

Co-rédigé par Benoît Cuturello, Vice-Président des Jeunes Centristes délégué au projet

« La République a confié à l'école la tâche de transmettre l'héritage, car l'homme ne s'improvise pas. »

Ce qui constitue une nation c'est « avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore » dans l'avenir.

Ernest Renan

L'école a pour mission de dispenser un enseignement laïc, collectif et accessible à tous, afin de contribuer à la construction de l'individu et de le préparer à la vie en société en tant que personne libre, majeure et donc autonome. Il s'agit pour l'écolier, le collégien puis le lycéen d'apprendre des savoirs fondamentaux certes, mais aussi de s'approprier des valeurs essentielles, dans une perspective de vie en société, les valeurs de la République, de la démocratie, des droits de l'Homme et du citoyen ... Et cet apprentissage obligatoire et accessible à tous, s'opère sans distinction d'origine ethnique, de religion, d'origine sociale, de sexe. Il s'agit donc d'une chance pour l'individu.

Pour Jean-Pierre OBIN, Inspecteur Général de l'Éducation Nationale, le communautarisme est de plus en plus apparent à l'école, certains jeunes sont même en sécession avec la République, la Nation et les valeurs qui en découlent. En résulte de la méfiance, de la violence verbale et parfois physique. Il dénonce aussi d'un côté la propagation de propos racistes chez certains jeunes et de l'autre une certaine radicalisation religieuse, dans les propos et les actes de certains jeunes, qui ne devraient pourtant pas s'exprimer au sein d'une institution laïque. L'école doit par conséquent continuer à accentuer l'enseignement du principe de Laïcité de telle manière à ce que les élèves le comprennent et se l'approprient. La religion n'a pas sa place dans l'école de la République. Autre constat, une enquête Pisa de 2013 montre que 1 collégien sur 5 en classe de 5^{ème} est en situation d'échec grave, dans l'incapacité par exemple de comprendre et d'analyser des textes simples. Les statistiques montrent également que les jeunes de 17-18 ans après avoir passé une dizaine d'années dans le système éducatif, présentent de grandes difficultés en matière de compréhension et d'expression écrite. L'illettrisme est par conséquent un phénomène particulièrement important qui doit susciter des réponses de la part du système de l'Éducation Nationale.

Pour le sociologue François DUBET, l'école ne doit pas être une simple machine à délivrer des diplômes, l'école doit préparer à la vie en société. Au delà du découpage disciplinaire, elle doit apprendre la santé, le bien-être, des pratiques de développement durable.

Cette école en tant qu'institution au sens large, et donc déclinée en ses différents degrés (maternelle, primaire, collège, lycée), s'interroge aujourd'hui sur elle-même, sur son rôle et sa méthode. Les mutations sociétales y sont aujourd'hui

considérées. Il faut continuer à éduquer les enfants par exemple en raison de l'hyper connexion de notre société, aux différents cadres de l'information sur internet.

Construire un programme politique, c'est se saisir des réalités. L'addition des réformes de l'Education Nationale a fini par rendre le système illisible. Il convient donc d'engager une réforme profonde volontariste et claire, pour construire l'école et plus largement le système éducatif du XXIème siècle ; dans l'intérêt de l'enfant et du développement durable de la société.

Le gouvernement actuel commet deux erreurs principales dans sa récente réforme du collège : 1° l'enjeu n'est pas 100% d'une classe d'âge au baccalauréat, mais 100% avec un emploi ; 2° la priorité absolue est de mettre en place une réforme du primaire qui assure à chaque enfant, bien avant leur entrée au collège, une maîtrise des compétences élémentaires : lire, écrire, compter.

Voici quelques idées clés de la réforme que les Jeunes centristes vous proposent :

1- L'enseignement primaire doit être la priorité absolue

Les statistiques sont là pour prouver que l'école primaire est fondamentale : un enfant qui redouble son CP a 80% de chances de ne pas être bachelier. Ce sont dès les premières années de l'apprentissage que tout se joue sur l'avenir des jeunes.

Ainsi, il faut permettre aux enseignants du primaire d'adapter leur pédagogie en toute liberté aux cas spécifiques des enfants. Le primaire doit permettre à chaque enfant d'acquérir les fondamentaux pour qu'il puisse ensuite être en capacité de les approfondir et les diversifier dans le secondaire.

L'écriture, la lecture et le calcul sont la base de l'apprentissage, encore faut-il inculquer aux élèves des méthodes. Ces compétences, au primaire, doivent donc être mises au cœur de l'enseignement. En français, il est impératif de mettre un terme à l'apprentissage global qui consiste à faire apprendre par cœur des mots et des phrases. Le programme actuel des classes de primaire demande « *l'automatisation de la reconnaissance des mots* » et la « *lecture aisée de mots irréguliers et rares* ». Pourtant, de nombreux élèves de 6^{ème} ont une lecture à tâtons, hachée et très lente. Ils sont en grande difficulté pour décoder les nombreuses nouvelles notions qu'ils découvrent dans toutes les disciplines au collège. Il faut revenir à la méthode syllabique qui offre aux élèves des clés de décodage et de compréhension. Il faut redonner aux élèves des outils en travaillant sur l'étymologie des mots ; il faut revenir à la pratique régulière de la dictée de textes inconnus grâce à une pratique journalière de la discipline du Français ; il faut revenir à une pratique d'une grammaire simple compréhensible de tous.

Chaque année de primaire doit être axée sur un principe de civisme simple à mettre en pratique en collaboration avec des associations locales. Le civisme ne doit pas être que théorique, il doit être encore davantage mis en pratique. En CP et en CE1, on peut axer sur un aspect du respect de l'autre (politesse et civilité, non-violence et non-discriminations), en CE2, sur les droits des enfants (non-violence, instruction etc...) et des adultes (droit de vote etc...) dans une démocratie, en CM1 sur les devoirs des enfants (contraintes de la vie collective, respect du droit, code de la route), et en CM2 sur la gestion des risques (gestes de premiers secours, usage d'internet...).

Pour acquérir les fondamentaux, l'école primaire doit rester organisée en deux cycles.

➤ Un cycle d'apprentissage CP-CE1 dont l'objectif prioritaire et assumé est sans équivoque l'apprentissage des compétences « Lire – Ecrire – Compter »

Actuellement, dans ce cycle, les élèves pratiquent 10h de français par semaine et 5h de mathématique sur 24h de cours. S'ajoutent 3h d'éducation physique et sportive, 1h15 de Langue vivante, 2h15 de pratique artistique et histoire des arts, 2h30 de découverte du monde. La pratique du français et des mathématiques ne comprennent que 62,5% des apprentissages, malgré le taux d'illettrisme en France.

Le français et les mathématiques doivent donc être une priorité absolue et 80% de l'enseignement doit y être consacré, soit 19h sur 24h par semaine. Il faut repenser les horaires : l'acquisition d'une culture générale est impossible au collège sans les fondamentaux : savoir utiliser un stylo, lire, écrire, compter. L'égalité des chances au primaire, c'est assurer à chaque enfant d'acquérir ces compétences élémentaires pour ensuite que chaque enfant ait la capacité de recevoir la culture enseignée au collège. Les autres disciplines (éducation physique et sportive, culture générale) doivent faire l'objet d'une découverte lors de ce premier cycle.

La langue vivante dès le plus jeune âge : une place particulière doit être donnée à la langue vivante qui doit être pratiquée de manière ludique et régulière (30 minutes, 4 fois par semaine) dès le plus jeune âge.

Les classes « intermédiaires - objectifs » : À l'issue de ces deux années de cycle, les élèves qui n'ont pas acquis ces fondamentaux doivent être dirigés vers une classe intermédiaire aux caractéristiques suivantes :

- Un objectif : 100% d'élèves qui ont acquis les compétences « lire – écrire – compter » en fin d'année ;
- Des moyens financiers : un maximum de 10 élèves par classe ;
- Des moyens pédagogiques : une liberté totale de l'équipe pédagogique pour appliquer des pédagogies alternatives adaptées aux besoins de chaque élève ;

Il n'est pas question sous prétexte d'économie financière, sans vision à long terme, de permettre que le système éducatif français perde dès le CE1 ces enfants en les poussant vers des classes supérieures alors qu'ils n'ont pas les compétences requises à leur réussite. Il n'est pas acceptable que l'école devienne dès ce moment pour eux synonyme d'échec. En revanche, il serait tout autant inutile de les faire redoubler pour refaire à l'identique ce qui n'a pas été efficace une première fois. Il faut donc individualiser un maximum la pédagogie et mettre le paquet à ce stade fondamental du développement scolaire de l'enfant. Au lieu d'attendre qu'il soit trop tard au collège pour s'évertuer à soigner un mal douloureux trainé depuis plusieurs années par un enfant, réagissons dès la source de la difficulté. Permettons aux enfants de rester dans une logique de réussite et d'estime d'eux-mêmes.

➤ Le second cycle, du CE2 au CM2, doit permettre de diversifier les enseignements. Toutefois, la pratique du français et des mathématiques doit y rester largement majoritaire.

Actuellement, dans ce cycle, les élèves pratiquent 8h de français par semaine et 5h de mathématique sur 24h de cours (54%). S'ajoutent 3h d'éducation physique et sportive, 1h15 de Langue vivante, environ 2h de sciences expérimentales et technologiques, environ 1h30 de pratiques artistiques, ½ heure d'histoire des arts, et 2h d'histoire- géographie- instruction civique et morale.

Le français et les mathématiques doivent être consolidés (orthographe, grammaire, résolution de problèmes...) lors de ce cycle : le professeur doit avoir la liberté de pratiquer entre 62,5 et 75% du temps de classe à ces disciplines en fonction des besoins des élèves, soit entre 15h et 18h sur 24h.

Une pratique quotidienne de la langue vivante : une place particulière doit être donnée à la langue vivante qui doit être pratiquée de manière ludique et régulière (30 minutes, 4 fois par semaine) dès le plus jeune âge. Elle doit consister à mettre les enfants tous les jours en situation d'un nouvel arrivant dans le pays choisi.

Pour faciliter la mise en œuvre de cette démarche et ouvrir les enfants au monde, chaque école doit être en lien avec une école primaire européenne de la langue vivante enseignée et organiser autant que possible des rencontres virtuelles des enfants par les i-télécommunications pour permettre des échanges réels dans la langue vivante.

Il faut de même favoriser la production de supports pédagogiques vidéo sous-titrés de culture générale dans la langue choisie, et l'achat et le prêt par les bibliothèques des écoles de livres simples dans la langue concernée.

Une éducation physique et sportive quotidienne : l'éducation physique et sportive doit donner lieu, dans un but de santé publique, à un exercice quotidien du sport : 30 minutes par jour sur 4 jours.

Les autres disciplines doivent permettre à l'élève **l'acquisition d'une culture générale élémentaire** (scientifique, technologique, et humaniste) répartie dans l'année à hauteur de 1/3 – 1/3 – 1/3, avec un horaire global de 5 heures maximum par semaine.

Les classes « intermédiaires - objectifs » : À l'issue de ces deux années de cycle, les élèves qui n'ont pas acquis les fondamentaux du cycle doivent être dirigés vers une classe intermédiaire aux caractéristiques suivantes :

- Un objectif : 100% d'élèves qui ont acquis les compétences du cycle en fin d'année ;
- Des moyens financiers : un maximum de 10 élèves par classe ;
- Des moyens pédagogiques : une liberté totale de l'équipe pédagogique pour appliquer des pédagogies alternatives adaptées aux besoins de chaque élève ;

2- Le collège, une étape décisive dans l'orientation des jeunes

Le collège est une étape charnière entre le primaire et le secondaire. La réforme principale date de 1975, c'est la loi Haby. Le principe, au nom de l'égalité républicaine, était d'offrir à tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale, les mêmes chances. Les pratiques et les réformes ont mis à mal cette volonté. L'égalitarisme s'est substitué à cette volonté d'égalité des chances.

Le déficit culturel de nos collégiens est croissant. De nombreux collégiens n'ont pas acquis les fondamentaux en primaire et sont donc rendus imperméables aux problématiques évoquées au collège. De plus, à partir de la 4^{ème}, voire avant, le collégien n'est plus un apprenant scolaire et avide de savoir, il est préoccupé par d'autres problématiques : ses fréquentations, ses relations sociales, son apparence etc... Il faut donc ouvrir davantage le collégien au monde.

La bonne réforme du collège doit concilier l'apprentissage des savoirs fondamentaux avec des enseignements complémentaires et permettre à chaque élève de réaliser le meilleur de lui-même en fonction de ses talents et de ses projets professionnels.

Un horaire plus important pour un enseignement repensé du français. Le programme de français doit être pensé et réfléchi en terme de compétences à acquérir et non pas en terme de styles littéraires avant le lycée. L'ouverture au livre doit être favorisée par une pratique régulière et encadrée de la lecture.

Il faut mettre en place un système qui permette une réelle mixité sociale dans les établissements scolaires du collège. Deux systèmes de cartes scolaires sont le plus souvent proposés par les partis politiques : le choix des parents et la proximité géographique. Ces deux systèmes favorisent la reproduction des problématiques sociales d'un quartier et excluent la mixité sociale des établissements scolaires. La carte scolaire doit être pensée en termes de mixité sociale.

Un autre modèle est possible, celui de l'excellence par spécialisation de chaque établissement scolaire par options :

- Chaque établissement conserve un tronc commun de connaissances et de compétences
- Chaque établissement devra proposer dans son projet d'établissement des classes à horaires aménagées (sports études, classes musicales, classes européennes...) et des options spécifiques (agriculture, théâtre, plomberie, pour les classes sans aménagements, DP3...) pour les classes à horaires dites « classiques »;
- Chaque enfant devra, pour son entrée en 6^{ème}, choisir plusieurs établissements et plusieurs options dans une zone auprès d'un bureau du rectorat/ESPE (fusionné). Chaque année aura la possibilité de modifier ses choix d'options.
- Le rectorat répartira les enfants de manière à permettre une réelle mixité sociale et géographique dans les établissements scolaires par une répartition des enfants, non plus en raison de leur origine sociale ou géographique, mais de leurs options. Le rectorat doit faciliter la possibilité d'internats en cas de situations géographiques incompatibles avec les besoins pédagogiques de l'élève.
- Ce système implique la suppression des ZEP, vrais ghettos de l'éducation nationale.
- Les établissements doivent favoriser la mixité dans le respect des individualités et de la laïcité.

Démocratiser l'accès à la culture pour tous. Les établissements doivent favoriser l'accès à la culture pour l'ensemble des élèves : sorties culturelles, festivals, cinéma, musées, au théâtre, à l'opéra, tournois de sport à raison de trois fois par trimestre.

Favoriser les apprentissages professionnels dès la 5^{ème}.

Il faut valoriser les métiers dits manuels. Il n'est plus possible d'envoyer tant d'élèves en seconde générale, et dans le même temps constater le manque de professionnels compétents dans certains domaines. Il n'est pas possible non plus de considérer le lycée professionnel comme un reliquat pour les élèves en difficulté. Le lycée professionnel doit être conçu comme une filière d'excellence pour permettre à notre pays de former des professionnels de qualité :

- **Organiser un forum des métiers en 5^{ème} et en 4^{ème},** obligatoire pour les élèves et les parents, avec des professionnels et des spécialistes de l'orientation, dans chaque établissement pour favoriser les choix de 3^{ème} DP3 et DP6 dès la 4^{ème} et modifier le regard sur la filière professionnelle ;
- **Développer les « séquences d'observation »** en entreprise dès la 4^{ème} en fonction des projets de l'élève ;
- **Autoriser les formations en alternance sous statut scolaire dès la sortie de 5^{ème} :** actuellement, certains élèves, en nombre limité, se dirigent vers des formations (sous contrat avec l'Etat) dont le nombre limité réduit l'impact, faute de proposition correspondante de l'Education Nationale. Tel est le cas des Maisons Familiales Rurales (MFR) qui proposent 430 établissements de formation, répartis de manière inégale sur le territoire, accueillent 70 000 jeunes, et proposent plus de 130 qualifications dans 18 secteurs professionnels dès la sortie de 5^{ème}. Il faut généraliser ce type d'offres par une prise en charge d'une offre de l'éducation nationale ;
- **Développer les offres des contrats d'apprentissage à partir de 16 ans.** Avec le statut de salarié – apprenti, cette formation professionnelle en alternance facilite une insertion professionnelle rapide dans la vie active et permet d'obtenir un premier emploi qualifié du CAP au BAC + 5

Un rétablissement et une généralisation des classes européennes et internationales. La réforme actuelle du collège initiée par Madame la Ministre Najat Vallaud Belkacem, supprime les classes européennes et internationales, elle prive ainsi les élèves de la possibilité de choisir ces parcours d'excellence. Il faut rétablir les classes européennes et internationales. Ce dispositif est un outil formidable d'égalité des chances et d'ouverture au monde dans un contexte social et économique dans lequel voyager en Europe est hors de portée pour la plupart des élèves.

La solution n'est pas la suppression de ces classes, mais bien leur généralisation à tous les établissements scolaires : chaque établissement devrait contenir au minimum une classe européenne ou internationale pour permettre à chaque enfant du territoire français d'intégrer cette option.

Un redéploiement de l'enseignement du latin et du grec. Les cultures latines et grecques sont à la source de notre culture européenne. Favoriser l'enseignement du latin et du grec, dans tous les établissements du territoire français, c'est assurer aux collégiens une connaissance des fondamentaux de la culture européenne et une égalité des chances sur le territoire.

Ne faudrait t'il pas envisager de créer un enseignement sur la culture européenne, de l'antiquité gréco-romaine à aujourd'hui ?

Une ouverture des collégiens à leur environnement immédiat :

- un **Programme de Défi Culturel**, visant à intégrer les élèves d'une classe avec leur patrimoine local par la construction d'un projet de bénévolat de chaque classe. Les familiariser avec le passé, les monuments, les traditions.
- un **programme de parrainage intergénérationnel** avec une correspondance créée entre un adulte d'une maison de retraite et un élève du collège, sous le contrôle du professeur principal, pour créer des liens intergénérationnels ;
- **Une option, avec une association locale**, au choix pour chaque collégien par année sur des thèmes divers (art, patrimoine, sport etc...) ;
- Obligation pour chaque établissement scolaire d'être en partenariat avec au moins 2 associations dans le primaire ; et 5 associations dans le secondaire.

Le développement de la prévention :

- **Généralisation des assistant(e)s social(e)s et psychologues.** L'enseignant n'a pas les compétences pour être une assistante sociale, ni un psychologue. Certains établissements n'ont ni psychologues, ni assistant(e)s social(e)s. Il faut renforcer l'écoute des problématiques sociales ou environnementales des collégiens dans les établissements par la présence obligatoire d'une assistante sociale et d'un psychologue plusieurs fois par semaine dans chaque établissement scolaire.
- **Extension de la fonction du professeur principal.** La fonction de professeur principal au collège doit être étendue avec une prime mensuelle ou annuelle supplémentaire. Aujourd'hui, le professeur principal d'une classe de collège effectue notamment la synthèse des résultats des élèves, prépare les élèves à la création d'un projet personnel pour leur orientation (connaissance des métiers, et des formations), et coordonne l'équipe pédagogique. Le volume des heures de vie de classe devra être doublé avec une sensibilisation aux problématiques de harcèlement, de violence, de réseaux sociaux, de drogues, de contraception, de grossesses, de MST etc...
- **Un développement plus fort des sensibilisations et préventions :** Une sensibilisation à la contraception et aux droits des femmes qui y sont relatifs doit, dès la 4^{ème}, être organisée par l'infirmière, professionnel de santé et non plus par un enseignant chaque année pour chaque classe.

La prévention des risques et des missions de services de secours, ainsi que l'apprentissage des gestes élémentaires de premier secours doit faire l'objet d'un intervenant extérieur en 5^{ème} et en 3^{ème}. Comme pour la prévention routière (ASSR), cette prévention (PSC1) doit entraîner le passage d'un examen obligatoire pour la validation du Brevet national des collèges.

Le contenu des programmes scolaires doit cesser d'être l'objet de réformes permanentes et inutiles. Si les connaissances disciplinaires doivent être mises à jour pour correspondre aux dernières découvertes de la recherche, le programme, dont le processus de fabrication doit permettre qu'il soit épuré de toute idéologie politique, doit, autant que possible, ne pas être modifié, pour permettre aux enseignants de consacrer leur temps à développer et analyser la pédagogie proposée à chaque groupe classe. Les valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité doivent faire l'objet de rappels réguliers pour prendre corps dans la vie du collège.

Le Diplôme National du Brevet (DNB) maintenu mais repensé comme une porte vers le lycée. Il faut alors revoir les critères de correction du DNB pour assurer un niveau adéquat au lycée et combler les écarts de compétence. Il faut valoriser le développement personnel de l'élève avec une valorisation des matières à options par un oral supplémentaire au choix (comme par exemple en langues vivantes, en latin et grec, en musique, en sport en plus de l'histoire des arts).

3- Le lycée, la confirmation d'un projet professionnel et d'un avenir

La pluridisciplinarité est essentielle mais n'apporte pas que du positif. Le lycée est le lieu où chaque jeune doit être capable de préparer un projet professionnel et/ou de préparer aux mieux ses études supérieures.

- Mieux armer les lycéens aux études post-BAC de l'université

Créer une matière « culture générale » pour toutes les filières. La culture générale est demandée dans de nombreux concours : elle doit être une matière en soi, obligatoire pour toutes les filières.

Un cycle terminal fondé sur les options. Dès l'entrée en première, chaque élève qui s'oriente dans une filière doit être libre de choisir ses enseignements parmi un panel proposé, autour de 2 matières obligatoires, de manière cohérente et adapté à son projet d'enseignement supérieur et/ou professionnel (culture générale et matière spécifique à la filière). Cette méthode existe déjà pour les candidats préparant le DAEU et elle porte ses fruits : depuis 2005, la valeur du DAEU grimpe au dépend de celle du BAC.

Un lien plus fort avec les études supérieures

- En terminale, des cours de méthodologie universitaire/enseignement supérieur avec un professeur d'université, de BTS, DUT, enseignement privé supérieur ;
- A l'échelon national une journée banalisée (universités, grandes écoles, lycée classes de premières et de terminales, BTS) pour permettre aux lycéens de première et de terminale de suivre une journée de cours dans la filière et le domaine choisi pour choisir son domaine et sa filière en toute connaissance de cause et éviter ainsi les nombreux échecs ou changements d'avis de première année ;

Créer plus de liens entre le lycée et le monde professionnel

- Les stages de découverte du milieu professionnel de lycée doivent être généralisés, allongés à 3 semaines par an, pris en compte et mis en valeur lors du baccalauréat.
- Le Ministère de l'Education Nationale doit réaliser, en partenariat avec le Ministère chargé de l'emploi, un rapport annuel des statistiques nationales d'emploi en fin de formations supérieures courtes (BTS/DUT/Licence) ou longues (Master) et le communiquer aux chefs d'établissements et aux conseillers d'orientation, pour une meilleure information des lycéens dès la seconde et des parents.
- Accès directs et obligatoires des rapports de l'Agence de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) à partir de la page d'accueil de chaque établissement de l'enseignement supérieur.

4- Une refondation des rôles des acteurs de l'Education Nationale

L'éducation Nationale est l'école de la République. Les parents ne doivent plus se sentir clients mais doivent avoir totalement conscience qu'ils sont responsables de l'éducation de leurs enfants. Il nous paraît important d'affirmer que l'école ne peut, seule, corriger les inégalités sociales. Le rôle de la famille est fondamental notamment dans le suivi des élèves. Il n'est pas acceptable que des parents puissent faire pression sur les enseignants, professionnel aguerris de l'enseignement. Si les enfants ont le droit à l'égalité des chances, les parents doivent avoir une attitude exemplaire ils ont donc des devoirs envers la République :

- Ils doivent donc répondre de manière systématique de tout absentéisme non justifié (en dehors d'un certain seuil) des enfants par des amendes, et une enquête sociale suite à un signalement plus efficace des enfants en danger ;
- Les allocations familiales sont un droit, mais elles doivent pouvoir, pour certaines, être conditionnées par le respect de l'obligation de présence à l'école des enfants ;
- Tout acte d'incivilité envers un professeur commis par un adulte (représentant d'un enfant), sur le modèle de l'outrage à agent, doit pouvoir entraîner, sur décision d'un juge, un travail d'intérêt général dans l'intérêt de la collectivité éducative ;
- Toute exclusion définitive d'un enfant d'un établissement scolaire, pour des motifs de discipline, doit donner lieu à une réflexion de l'enfant dans un cadre adapté (éducateurs, psychologues, assistantes sociales) et à un travail d'intérêt général adapté et dans un but pédagogique. Pour assurer un suivi des progrès de cet enfant, l'équipe pédagogique qui prend ensuite en charge cet enfant doit alors être informée de son parcours et du bilan de son travail de réflexion. Aujourd'hui, un enfant exclu est intégré dans un nouvel établissement scolaire sans réflexion sur les causes de son exclusion (échanges d'élèves par des établissements scolaires) et sans connaissance par l'équipe pédagogique de son parcours, ce qui ne permet une individualisation du soutien qui lui est apporté. Les enfants ont besoin d'un cadre, ils le cherchent. Il n'est pas acceptable que le seul cadre qu'un enfant puisse trouver soit celui de la justice lorsqu'il a dépassé toute borne. Dans l'intérêt de l'enfant, la société doit créer des gardes fous, bien plus tôt, pour les protéger ;
- Les enseignants doivent être formés et sensibilisés bien plus régulièrement aux différents cadres de la sécurité des enfants : premiers secours, détection des drogues, détection des violences familiales, des harcèlements, des détresses psychologiques.

Assurer la liberté de la pédagogie des enseignants. Aujourd'hui, les programmes sont nationaux, mais les directives des rectorats ont un impact négatif sur l'enseignement. Ils créent chez les professeurs une insécurité professionnelle quant aux pratiques diverses exigées de leur pédagogie. Ces différences remettent en cause l'égalité des enfants devant

l'enseignement sans permettre pour autant une réelle individualisation de la pédagogie. Tous les enfants n'ont pas les mêmes besoins pour progresser. Les professeurs n'ont plus suffisamment de liberté dans leur pédagogie.

L'enseignant est un professionnel qui connaît son métier et qui doit être respecté et valorisé dans ses choix. Chaque enseignant, du primaire au secondaire doit pouvoir choisir en toute liberté la pédagogie qu'il applique en fonction du besoin des enfants. Il faut donc libérer la pédagogie des enseignants et leur redonner la confiance qui leur est due. Laissons notamment aux enseignants la possibilité d'organiser 25% de leur temps annuel afin d'approfondir une notion, de travailler la méthode ou de mettre en valeur des exemples/études. Il s'agit de réinventer le métier d'enseignant et l'institution scolaire autour des idées d'autonomie pédagogique et de travail en équipe.

Reconnaissance et revalorisation du métier d'enseignant. Régulièrement, il est demandé que les enseignants travaillent davantage dans leur établissement scolaire, ou il est affirmé qu'ils ne font que 18 heures de travail en tout et pour tout et qu'ils ont de nombreuses vacances scolaires. Ces affirmations sont erronées.

Osons dire la vérité : les enseignants ont de nombreuses fonctions qui nécessitent bien plus de 35 heures hebdomadaires. Ils assurent 18 heures de cours devant les élèves, préparent leurs cours, corrigent des copies, appellent ou prennent des rendez-vous avec des parents, assurent des conseils de classe, ont des tâches administratives toujours plus nombreuses, travaillent sur le projet d'établissement, travaillent avec les collègues de leurs disciplines sur le livret de compétence, travaillent avec d'autres disciplines sur des projets interdisciplinaires, mettent en place de nombreux projets éducatifs dans l'intérêt des élèves etc... Ainsi, une bonne partie du travail de l'enseignant se déroule dans son domicile. Dans ce contexte, la plupart des vacances scolaires permettent aux professeurs de corriger des copies et de préparer des cours.

Cette augmentation toujours plus croissante du nombre de missions ces vingt dernières années, associée au niveau d'étude plus élevé exigé lors de l'entrée aux concours (BAC + 5 à la place de BAC +3 pour le CAPES), impose une revalorisation du salaire des enseignants. Enfin, de même que les métiers d'infirmiers, de médecins, de juges, de policiers, de militaires, le métier d'enseignant est une pierre importante dans l'édifice de la République française. A ce titre, pour créer des vocations, ce métier doit redevenir au sein de la société, comme dans les discours des politiques, un métier reconnu et respecté pour ce qu'il apporte à la société.

*

k--

•